

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 13

N° 375

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 387)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 375

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 13

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à lever un gage introduit au Sénat.